NOTE D'INFORMATION

FCP EMERGENCE PERSPECTIVES

Nature juridique
FCP

Société de gestion
VALORIS MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

IkhlasMETTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP24093 en date du 28/08/2024.

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **VALORIS MANAGEMENT,** sise à **Angle Route El Jadida et Rue Aboudabi, Oasis, Casablanca,** représentée par **Monsieur Mostafa HASSANI**, en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

VALORIS MANAGEMENT
Angle route d'El Jadida et Rue
Abou Dabi, Oasis
Tél : 05 22 92 68 80
Fax : 05 22 99 61 46

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **FCP EMERGENCE PERSPECTIVES**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000039422**
- Date et référence de l'agrément : **12/09/2023, GP23151**
- Date de création : **17/03/2023**
- Siège social : **Angle Route El Jadida et Rue Aboudabi, Oasis, Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er janvier** au **31 décembre**
- Apport initial : **1.000.000** de dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1.000** dirhams
- Société de gestion : **VALORIS MANAGEMENT**
- Etablissement dépositaire : **SGMB** sise à **55, Avenue Abdelmoumen, Casablanca** représentée par **Monsieur François Pierre Louis MARCHAL**
- Commercialisateur :

Etablissement commercialisateur	Responsable à contacter	Téléphone
VALORIS MANAGEMENT	Mostafa HASSANI	05 22 92 68 80

- Commissaire aux comptes : **A. SAAIDI & ASSOCIES** représenté par **Bahaa SAIDI**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

OA

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Diversifié.**
- Indice de référence : **L'indice de référence est composé de 80% MBI global (calculé par BMCE Capital) et 20% MASI 20 (indice publié par la Bourse de Casablanca).**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion est d'offrir au souscripteur un outil de placement qui permet de générer un rendement supérieur ou égal à celui de son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

Le FCP investira au maximum 60% de ses actifs sans les atteindre, hors titres d'« OPCVM actions » et liquidités, en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public.

Le fonds investira également au maximum 90% de ses actifs sans les atteindre, hors titres d'« OPCVM obligations », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

Le FCP ne peut détenir de titres d'OPCVM de même catégorie à hauteur de 100% de ses actifs, hors créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités.

Le FCP pourra également investir en titres d'OPCVM, titres d'OPCC, titres de FPCT.

Le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, selon la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du FCP sera composé de :

- Actions, certificats d'investissement, droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public ;

- Titres de créances négociables ;

- Titres de créances émis ou garantis par l'Etat ;

- Obligations privées ;

- Dépôts à terme ;

- Placements en devises à l'étranger selon la réglementation en vigueur ;

- Titres d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) ;

- Titres d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) ;

- Titres de Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT) ;

- Obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation du paiement des intérêts.

Le FCP pourra également initier des opérations de prêt emprunt de titres et des opérations de pension de titres tout en respectant la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : **2 ans et plus.**
- Souscripteur concerné : **La Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (SGFG).**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **24/04/2023.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. La valeur liquidative est calculée tous les vendredis ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage le premier jour ouvré qui suit la détermination de la valeur liquidative dans les locaux de Valoris Management et publication dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative.**
 Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscription et de rachat devront être effectuées auprès de Valoris Management avant 10h du jour du calcul de la valeur liquidative.
- Affectation des résultats : **Mixte. Capitalisation ou distribution partielle ou totale des résultats. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des « coupons courus ».**
 La distribution des dividendes est une décision du comité d'investissement du fonds, composé par les représentants du promoteur et les représentants de la société de gestion.
 En cas de distribution, l'entité en charge de l'information et du suivi de la distribution aux souscripteurs est Valoris Management.
 -Adresse : Angle Route El Jadida et Rue Aboudabi, Oasis, Casablanca ;
 -Téléphone : 05 22 92 68 80 ;
 -Fax : 05 22 99 61 46.
- Régime fiscal : Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

OA

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscription et les droits acquis au FCP sont nuls.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachat et les droits acquis au FCP sont nuls.**

 - Cas d'exonération :
 - **A la discrétion du réseau placeur.**

- Frais de gestion :
 - **Le taux des frais de gestion annuels est au maximum de 2% hors taxes de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'OPCVM détenues en portefeuille et gérés par VALORIS MANAGEMENT. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu.**
 -

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
(1) Frais publications	Selon les tarifs fixés par le journal
(2) Commission Maroclear	- (Commission de gestion du compte émission - annuel) : 3 600 Dhs HT. - (Droit d'admission - trimestriel) : Selon les conditions en vigueur.
(3) Commission Dépositaire	0,02% HT
(4) Commission AMMC	0,025% HT
(5) Commissaire aux comptes	12 000 HT
(6) Prestations de VALORIS MANAGEMENT	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *